

Le p'tit Valbourgeois

N° 13 - Décembre 2022

L'Edito

Après près de deux ans de crise liée à la COVID-19 ...

... et la limitation de pouvoir se rencontrer dans des espaces d'échange, l'équipe municipale a décidé de renouer avec l'organisation de moments de convivialité.

Dès début octobre, nous avons eu le plaisir d'accueillir une trentaine d'exposants et de nombreux visiteurs pour le **vide grenier**. Puis, samedi 29 octobre, nous avons encouragé une cohorte de petits monstres à prendre d'assaut les rues de Bouglainval à la recherche de bonbons avant d'accueillir les enfants et les parents adeptes d'Halloween autour d'un goûter au complexe communal.

Vendredi **18 novembre nous vous avons donné rendez-vous pour déguster le Beaujolais nouveau** accompagné de charcuterie et fromages et vous avez été plus de 60 à répondre présents. Et le **dimanche 4 décembre** nous avons accueilli nos « Sages » de plus de 70 ans autour d'un repas concocté par le traiteur Michel THURIN.

Par ailleurs, le 14 octobre dernier nous **vous avons présenté la première étape de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). A la fin de l'élaboration du document de révision du PLU se tiendra une enquête publique. Ceci devrait avoir lieu dans le courant du premier semestre 2023.

Afin de rester informés en temps réel des évènements sur la commune, n'oubliez pas de télécharger l'application **Panneau Pocket** sur vos téléphones en indiquant « **Bouglainval** » dans vos favoris.

En attendant, je vous invite à découvrir les dernières actualités de la commune dans ce **nouveau numéro du P'tit Valbourgeois** qui lui aussi reprend le chemin des boîtes aux lettres après plusieurs mois d'absence.

Philippe BAETEMAN
Maire de Bouglainval



Actualités

Procédure de relevage des tombes

Quand on se promène dans le cimetière, on peut remarquer ici et là des tombes qui semblent en état d'abandon. La commune a donc décidé de s'atteler aux procédures afin de remédier à ces abandons. Tout d'abord, il convient de rappeler qu'il existe deux types de concessions.

Les concessions perpétuelles qui, comme leur nom l'indique, sont transférées de génération en génération, sans limite dans le temps, et qui imposent aux descendants d'entretenir les tombes. Malgré cette obligation, la commune a identifié un certain nombre de sépultures qui peuvent être considérées comme étant à l'état d'abandon.

Un constat sera réalisé courant janvier en présence des descendants qui auront l'obligation d'effectuer des travaux dans un délai limité. Il arrive souvent qu'aucun descendant ne soit identifié. Dans ce cas, les tombes sont relevées dans la dignité des défunts et les ossements sont déposés dans un reliquaire, dans l'ossuaire à l'entrée du cimetière. La liste nominative des concessions concernées est affichée au niveau du cimetière. Toute personne pouvant donner des renseignements au sujet de ces concessions est donc priée de **contacter la Mairie**.

Les concessions temporaires sont des concessions prises pour une durée de 15, 30 ou 50 ans. Lorsque la durée est écoulée, les descendants ont la possibilité de prolonger la concession, auquel cas il faut se rapprocher de la Mairie pour faire le nécessaire. La commune a la possibilité de refuser la prolongation d'une concession, notamment si celle-ci nécessite des travaux afin d'en garantir la conservation. Dans ce cas, des travaux devront être réalisés en amont. Les personnes ayant des concessions non perpétuelles doivent s'assurer de la validité de leur concession en fonction de la durée prise au départ. Une procédure de reprise des concessions dont la durée n'aurait pas été reconduite sera lancée. Si vous ne connaissez pas la durée de votre concession, veuillez contacter la Mairie.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un élément incontournable du Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est un acte utilisé notamment dans la gestion de l'espace urbain. En effet, il présente les objectifs et les orientations générales en ce qui concerne le développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental de la commune durant une période donnée (de 10 à 20 ans).

Il s'agit d'un document obligatoire qui informe les élus et les administrés dans le cadre de l'approbation d'un Plan Local d'Urbanisme, visant à indiquer les souhaits de développement d'un territoire.

Par délibération du 8 juillet 2021, la commune a prescrit la révision de son PLU dont le PADD est l'un des principaux documents.

Les objectifs municipaux pour l'élaboration du PLU sont :

- D'intégrer les évolutions législatives issues des différentes lois postérieures à la date d'approbation du PLU en vigueur (Grenelle de l'environnement, loi ALUR, Loi Evolution du Logement et de l'Aménagement et du Numérique, ...)
- D'intégrer les principes d'aménagement définis par le SCOT de Chartres Métropole ;
- De simplifier les dispositions réglementaires du PLU actuel considérées comme trop contraignantes pour les porteurs de projets ;
- De proposer un parti d'aménagement limitant les secteurs d'extension urbaine aux justes besoins de la collectivité ;
- De diversifier l'offre de logements (occupants, typologie, statut...) et permettre ainsi, par exemple, des offres de location pour les jeunes foyers ou les personnes âgées ;
- De mettre en valeur la richesse environnementale de la commune et de favoriser les activités de tourisme ;
- De développer les liaisons douces afin, notamment, de raccorder les hameaux (Grand Gland et Théléville) au Bourg ;
- De sécuriser la traversée du village en accentuant l'urbanisation en entrée d'agglomération, et de traiter les cas particuliers du hameau de Théléville et du Domaine du Grand Gland ;
- De définir des lieux de convivialité et de rencontre pour animer la vie du village.

A partir de ces objectifs, le cabinet « En perspective » a assisté la commune pour l'aider à définir sa stratégie pour les 10 à 15 années à venir, et a produit le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** qui a été présenté en réunion publique le 14 octobre dernier. Le document de présentation est consultable sur Panneau Pocket, le site internet de Bouglainval et au secrétariat de la Mairie.

Par ailleurs, un cahier a été mis à disposition des habitants de la commune, dès le début de l'ouverture de la révision du PLU, pour recueillir les remarques et interrogations.

L'étape de définition des zonages et du règlement est en cours d'élaboration et viendra ainsi finaliser le PLU qui sera alors présenté aux **personnalités publiques associées** : les chambres consulaires (agriculture, CCI, CMA), l'État, Chartres Métropole et les communes limitrophes. Le document sera ensuite présenté à l'ensemble du Conseil Municipal avant la tenue d'une enquête publique qui sera conduite sur une période d'un mois. Cette enquête, organisée auprès de tous les Valbourgeois, se tiendra dans le courant du premier semestre 2023. La date exacte vous sera communiquée ultérieurement.

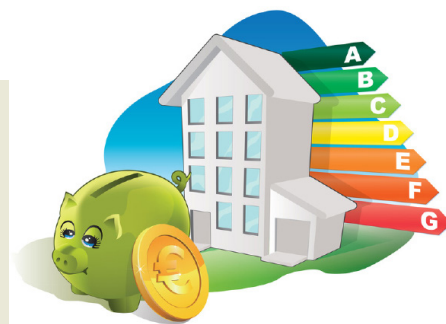


Zoom sur

... la réduction des dépenses énergétiques de l'école

Afin de réduire le coût des dépenses énergétiques, la commune a remplacé l'ancienne chaudière au fuel de l'école par une chaudière à granulés, et a profité du remplacement de la toiture pour l'isoler.

Cela permet de réaliser d'importantes économies mais également d'offrir un confort accru aux enfants, aussi bien en hiver qu'en été.



... la rentrée scolaire 2022

Le 1er septembre 2022 a eu lieu la rentrée scolaire de nos 84 élèves de maternelle et primaire, ainsi que celle des cinq enseignantes !

Mme Dekerf, directrice de l'école, accueille, avec **Mme Sauvage**, les 20 enfants de petite et moyenne section (avec l'aide de **Jessie Jacot**, l'AT-SEM). **Mme Rembinski** assure l'accueil des 14 enfants de grande section et de CP, et **Mme Pelardy** les 26 enfants de CE1 et CE2. C'est **Mme Da Mota**, nouvelle enseignante à Bouglainval, qui accueille les 24 « plus grands » en CM1 et CM2.

Les enfants qui mangent à la cantine ont retrouvé **Chloé, Dominique, Lucie** et **Anne**. Et le soir, ceux qui restent au périscolaire retrouvent **Laurent, Chloé** et **Lucie**.

Et de leur côté, les parents ont choisi leurs représentants au Conseil d'Ecole : 4 titulaire et 4 suppléants ont ainsi été nommés.

Titulaires

Solène PERAILLON
Laure SERVAT
Airy-Hugues MILLET
Emeline NEIRINCK

Suppléants

Pauline WALKOWIAK
Emmanuelle JEUDY
Maria FRANCO
Béatrice DONZELLE



... l'accueil périscolaire

La Mairie de Bouglainval propose un accueil périscolaire aux parents qui en font la demande, pour les enfants scolarisés sur la commune. Ce service propose notamment l'aide au devoirs ou l'encadrement des enfants dont les parents ont des horaires de travail qui ne permettent pas un aménagement avec les horaires de l'école.

Les enfants sont accueillis par du personnel qualifié à partir de 7h00 le matin et à partir de 16h30 l'après-midi jusqu'à 19h00. L'accueil se fait au complexe communal.



... et les accueils de loisirs

Les enfants sont accueillis dans le centre de loisirs de 7h00 à 19h00 tous les mercredis et durant les petites et grandes vacances.

L'accueil des enfants se fait au complexe communal. A noter que pendant les vacances, le **centre est fermé au mois d'août** ainsi que **pendant la période de Noël** (les autres centres de Chartres Métropole sont accessibles aux familles pendant ces périodes).



Les événements

Les moments de convivialité et d'échange ont repris !

Le 2 octobre dernier s'est tenu à nouveau, pour la première fois après 3 ans d'absence, le **vide grenier de Bouglainval**. Plus de 30 exposants et des dizaines de visiteurs heureux de se retrouver sous le soleil !

Ensuite, ce sont près d'une **cinquantaine d'enfants qui ont parcouru les rues de Bouglainval à la recherche de bonbons le 29 octobre**. Les habitants, apeurés devant ces petits monstres, ont préféré donner des bonbons de peur des sorts qui pouvaient leur être jetés. Les petits monstres se sont ensuite retrouvés autour d'un goûter bien mérité dans le complexe communal.



Le 11 novembre, c'est pour une commémoration plus solennelle que le Valbourgeois se sont retrouvés devant le **monument aux morts**, afin de rendre hommage à tous les combattants "**morts pour la France**". Une commémoration qui s'est tenue devant de nombreux écoliers !

Enfin, le 18 novembre, la Mairie de Bouglainval a organisé la **soirée Beaujolais** avec de nombreux Valbourgeois, heureux de se retrouver au complexe communal pour ce moment animé et chaleureux. Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

Activités, sorties, lectures



Noël gourmand

LES ANIMATIONS DE NOËL À CHARTRES

Chaque année, la Ville de Chartres vous propose des dizaines d'animations pour fêter Noël. Les animations sont gratuites (sauf exception) et coorganisées par la Ville de Chartres et les Vitrites C'Chartres.

Patinoire, marché de Noël, déambulations, animations, concerts, décorations, illuminations de rues et de Chartres en lumières, ... Découvrez le programme complet de votre Noël à Chartres ! <https://www.chartres.fr/agenda>

AGENDA

Le Père Noël atterrit à Chartres !

Jusqu'au 1er janvier 2023

Le Père Noël déménage à Chartres pour les fêtes ! Sa maison sera visible dans l'édicule situé place des Halles ! Situé près du Marché de Noël, c'est l'occasion de prendre un bon chocolat chaud accompagné de friandises après lui avoir rendu visite !

Spectacle "Ce matin-là"

Le 21 décembre 2022

Cette année, le musée des Beaux-arts de Chartres accueille 3 spectacles de Noël durant les vacances. Des spectacles pour petits et grands à ne pas manquer. Le 21 décembre, la compagnie Cie Chouette il pleut ! proposera un spectacle de clown pour les petites et les petits de 1 à 5 ans.

Renseignements auprès du musée des Beaux-arts au 02 37 90 45 80.



Patinoire

Jusqu'au 1er janvier 2023

La patinoire de 450 m², avec sentier de glace et espace réservé aux enfants, revient dès le 2 décembre pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Le Retour ...

Repas des Sages

Dimanche 4 décembre, la Mairie a pu à nouveau organiser, après deux ans, le repas des anciens. Celui-ci s'est tenu dans le complexe communal avec nos Sages de plus de 70 ans ! Pour ceux qui n'ont pas pu participer au repas, un colis gourmand leur a été remis par les élus de la Commune.

Ce repas a été un moment agréable et chaleureux pour nos Sages qui ont pu enfin se retrouver et échanger avec les élus.



Divers ...

Sapeurs Pompiers

Devenez sapeur pompier volontaire à Maintenon en intervenant uniquement sur des missions SUAP, selon votre souhait ou si votre profil médical le contraint. Pour plus d'informations, contactez le Centre d'Incendie et de Secours de Maintenon par mail:



marie.frq@hotmail.fr

Recensement

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Mais même si ce délai de 3 mois est dépassé, un jeune peut toujours se faire recenser jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches.



Vidange des fosses septiques

La commune de Bouglainval organise tous les ans une campagne de vidange des fosses septiques. Vous avez la possibilité de choisir la société Albert Michel, ou de passer par Chartres Métropole ou par une société de votre choix.

Si vous êtes intéressés par la société Albert Michel et que vous n'avez pas eu l'occasion de remettre votre coupon à la Mairie avant la date limite, vous pouvez toujours prendre contact directement (contact disponible auprès de la Mairie de Bouglainval).

Pour Chartres Métropole, téléchargez le dossier sur le site de la Mairie et renvoyez-le à l'adresse indiquée.



La communication au service des Valbourgeois

Panneau Pocket

Grâce à l'application gratuite PanneauPocket, les alertes de votre Mairie et



les panneaux d'information de votre lieu de vie vous accompagnent partout. Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information.



Télécharger l'application PanneauPocket sur votre téléphone (disponible sur google play ou en scannant le QR code) pour rester informés en temps réel des informations publiées par la Mairie de Bouglainval.

Facebook

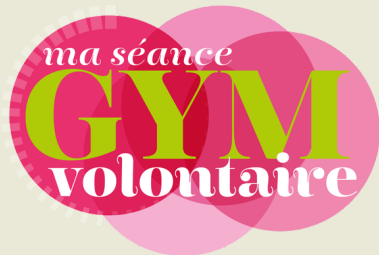


La Mairie de Bouglainval vous accueille sur sa page Facebook, pensée comme un lien entre les habitants de la Commune. Retrouvez régulièrement des informations utiles et faites de cet espace un lieu de rencontre et d'échange.

Découvrez également les différents groupes créés et destinés à vous permettre de partager vos centres d'intérêt et des informations ciblées. Et n'hésitez pas à partager avec nous vos propositions et commentaires....

@MairieBouglainval

Sans oublier notre site internet !



Vita Gym Bouglainval

Tous les mercredis soir, à 20h15, Vita Gym Bouglainval organise des cours de Gym Volontaire avec un professeur diplômé. Les cours se tiennent à Chartainvilliers. Appelez le 06 18 29 71 78 pour plus d'informations et pour vous inscrire.

La Pat' du Pirate 28

Retrouvez tous les vendredis midi, sur le parking de la Mairie de Bouglainval **La Pat' du Pirate 28** avec ses crêpes et galettes. Commandes au 06 87 30 85 38 dès le jeudi soir. Consultez la page Facebook de la **Pat' du Pirate 28**




Tony Pizza


Retrouvez **tous les jeudis soir**, sur le parking de la Mairie de Bouglainval, Tony Pizza.

Possibilité de commander dès le mercredi en appelant le 06 62 14 60 97. Vous pouvez également commander sur place.

L'APEB (Association des Parents d'Elèves de Bouglainval)

L'APEB, qui reprend du service après une période de sommeil, s'est fixée comme objectif de **RASSEMBLER** pour partager de bons moments autour d'événements festifs et pour récolter des fonds au profit d'activités scolaires. Suivez les actions sur la page facebook ou prenez contact si vous souhaitez rejoindre l'association !

 apebouglainval28@gmail.com

 Ape Bouglainval



Solidarité

Les Banques Alimentaires

En France, 14% de la population française vit sous le seuil de pauvreté. Depuis plus de 35 ans, les Banques Alimentaires travaillent pour lutter contre la précarité alimentaire. Elles préparent les denrées pour les associations et les distribuent ensuite à plus de 5 000 associations et Centres communaux d'action sociale.

Les Banques Alimentaires constatent depuis quelques mois une nette augmentation des commandes de denrées de la part des associations alors que les stocks sont en forte baisse. La récolte de denrées fraîches s'est également beaucoup réduite. La Banque Alimentaire d'Eure-et-Loir a donc besoin de soutien financier mais également de personnes désireuses de donner un peu de leur temps. Rendez-vous sur le site de la Banque Alimentaire pour découvrir comment les aider.

<https://www.banquealimentaire.org/>

Agenda

Spectacle Pinocchio

Spectacle organisé par le Théâtre en pièces, dans le cadre de Arts en scène.

Dimanche 15 janvier à 16h00
Salle des fêtes de Bouglainval - Entrée gratuite

« Lorsque l'arbre au bois, étonnant tombe sous l'orage, l'homme pauvre et généreux décide d'en faire un pantin. Pinocchio est né. Enfant naïf et cruel, il rêve d'une vie de prince. »

En parallèle à ce spectacle, la Mairie de Bouglainval financera 8 heures de découverte du théâtre pour les enfants de CE et CM, animées par la troupe « Théâtre en pièces ».

 [theatreenpieces](https://www.facebook.com/theatreenpieces)



CHARTRES MÉTROPOLE

Retrouvez plus d'informations sur le site de www.chartres-metropole.fr

Et dans le magazine **VOTRE AGGLO**

Service de transport

Chartres Métropole gère le transport scolaire pour les collégiens et les lycéens.

Moyennant une adhésion à Filibus JV-MALIN de 10 €, vos enfants peuvent utiliser en plus gratuitement les bus urbains, de quoi aller tranquillement à la piscine, au cinéma, etc. et même pendant les vacances.

Par ailleurs, si vous devez vous déplacer sur Chartres de façon exceptionnelle ou vous êtes étudiant et qu'il n'y a pas de transport pendant les vacances, vous pouvez contacter les services Filibus à la demande.

Avec le service **Filibus "à la demande"**, vous pouvez vous déplacer de votre commune de résidence vers l'un des 13 points de desserte prédéfinis : Réservez dès à présent votre transport au 0 801 90 10 28



Le point d'accès au droit (PAD)



Le PAD est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accès au droit et d'aide aux victimes.

Il apporte également une contribution qualitative aux besoins de Justice de proximité en assurant une présence judiciaire auprès des populations.

Le PAD garantit également l'intervention de professionnels habilités et d'associations conventionnées.

Les prestations sont gratuites et confidentielles

Le PAD est ouvert du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

5 Rue du Docteur Gibert
28000 Chartres
Tél : 02 36 67 30 40
pad@agglo-ville.chartres.fr



Point d'information jeunesse

Le Point d'information jeunesse (PIJ) de Chartres métropole compte trois antennes, à Saint-Georges-sur-Eure, Maintenon et Sours.

Les PIJ de Chartres métropole ont pour objectif de favoriser l'autonomie des jeunes par un meilleur accès à l'information.

1 Rue du Pont Rouge
28130 Maintenon
Tél. 02 37 26 98 86
pj.chartres-metropole@ijcentre.fr

Accueil sur rendez-vous tous les vendredis, même pendant les vacances scolaires, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30



CHARTRES RENOV' HABITAT

Vous avez un projet de rénovation et d'amélioration de votre habitation, avez le réflexe de contacter Chartres Renov'Habitat qui pourra vous conseiller et vous faire, peut-être, bénéficier d'aides financières.

Appelez le 02 37 23 40 00



Vous déménagez ou emménagez, ou vous avez simplement un problème avec votre alimentation en eau ...

N'hésitez pas à contacter CM Eau en téléphonant au 02 34 43 90 22

Par mail: contact@cmeau.com



Horaires d'ouverture de la Marie



Votre Mairie est ouverte aux jours et horaires suivants:

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Samedi de 10h à 12h les semaines impaires

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.
Contactez-nous au 02 37 22 88 08

Entretien des limites de propriété



Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent maîtriser les arbres ou arbustes en limite de propriété pour ne pas qu'ils empiètent sur le domaine public et entretenir les abords de leur propriété.

De plus, la vallée du Larys n'est pas une décharge et il est interdit d'y abandonner les déchets (verts ou autres) sous peine de poursuite. **De nombreux abus ayant été constatés ces derniers temps, des contrôles seront instaurés et conduits régulièrement.**

Feux interdits



Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler des déchets verts ou tout autre matériau sur la commune.

Vous pouvez déposer vos déchets verts : feuilles, herbes tondues, bran-

chages à la déchetterie de Pierres (l'accès est gratuit, pour les nouveaux arrivants, vous devez faire une demande de carte d'accès au préalable avec un justificatif de domicile et votre carte d'identité).

Les modalités exactes d'accès vous seront indiqués par la déchetterie.

2 rue du Clos de Marolles
28130 Pierres
Tél. : 07 48 10 95 53

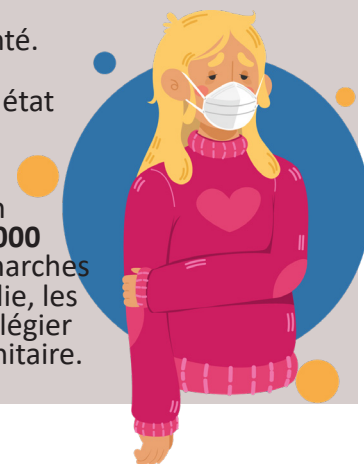
COVID-19

Si l'on a été en contact avec une personne testée positive au Covid-19, il est recommandé, pour se protéger et protéger les autres, de suivre les consignes suivantes :

- s'isoler,
- réaliser un test en suivant les indications données par l'Assurance Maladie,
- surveiller son état de santé.

Pour toute question sur son état de santé, il faut appeler directement son médecin.

Si l'on est seul ou inquiet, on peut contacter le **0800 130 000** (appel gratuit). Pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie, les services en ligne sont à privilégier en cette période de crise sanitaire.



Nuisances sonores

Nous vous rappelons qu'en zone urbaine, **le klaxon est interdit** sauf danger immédiat afin de respecter la tranquillité des riverains. Lorsque la nuit tombe, les avertisseurs lumineux sont à privilégier. Le klaxon n'est à employer qu'en cas d'absolue nécessité.

Par ailleurs, l'utilisation des matériels amenant des nuisances sonores (tondeuse, taille haie, tronçonneuse, etc.) est tolérée du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Numéros d'urgence



Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval
Responsable de la Publication : Philippe BAETEMAN
Comité de rédaction : Equipe municipale
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

© balasoiu ; macrovector - fr.freepik.com